

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 10 février 2025, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin,	siège 3
François Page,	siège 4
Saül Bergeron	siège 5
René St-Pierre,	siège 6

Monsieur François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 **PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025**
4. **INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS*
 - RÉGIE DES DÉCHETS*
 - RÉGIE INCENDIE*
 - BIBLIOTHÈQUE*
 - CDÉ*
 - MADA*
 - MRC*
 - MUNICIPALITÉ*
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**
 - 5.2 **PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025**
 - 5.3 **ADOPTION : PLAN DE CLASSIFICATION**
 - 5.4 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RIGIDBNY**
 - 5.5 **RÉSOLUTION POUR DOSSIERS À ENVOYER EN VENTES POUR TAXES À LA MRC**
 - 5.6 **ENTENTE CONCERNANT LE BALAYAGE DE RUE AVEC SAINTE-EULALIE**
6. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 **PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2025**
 - 6.2 **RAPPORT CANADIEN NATIONAL**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-02-022

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.
Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

2025-02-023

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025 ;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Pellerin appuyé par monsieur René St-Pierre et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Carnaval 22 février prochain avec la deuxième édition de la course de souffleuse, sentier glacé, feux d'artifice.
- La patinoire est fonctionnelle.
- Le prochain show d'humour est prévu pour le 3 mai prochain.

RÉGIE DES DÉCHETS

- L'analyse pour un projet concernant les matières organiques est en cours.
- La Régie étudie la possibilité de faire la collecte des plastiques agricoles directement chez les agriculteurs, et ce, aux frais de ces derniers. Les points de dépôt seront toujours en vigueur.
- Un comité est formé pour la gestion du recyclage.
- La fonction du directeur général est modifiée. Ce dernier était en même temps chargé de projet. Il y aura deux postes distincts. L'actuel directeur général prend le volet chargé de projet. Le poste à la direction générale sera comblé ultérieurement.
- Un diagnostic organisationnel sera fait pour optimiser les ressources.

RÉGIE INCENDIE

- Le budget 2024 est analysé et la Régie constate que les dépenses sont moins élevées que les prévisions faites.
- Une étude est en cours concernant la construction d'une nouvelle caserne.
- Un regroupement de caserne avec les autres services incendies du secteur est analysé.

BIBLIOTHÈQUE

- Des nouveaux jeux de société sont attendus d'ici la fin du mois.
- La bibliothèque doit faire face à des problèmes informatiques, un nouveau système est mis en place, mais avec encore beaucoup de problématiques.
- Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque qui travaillent avec un système défaillant, mais qui demeurent créatifs pour offrir le service malgré tout. Merci également à monsieur Marc-André Gosselin qui travaille avec la commission scolaire pour résoudre le problème.

CDÉ

- AGA et de l'AGE 11 février 2025 à 18 h 30.
- Les nouveaux règlements généraux sont adoptés.

MADA

- Aucune réunion.
- Ne pas oublier les Samedis entre amis au p'tit café. Le café est gratuit.
- Un déjeuner sera offert en mars.

MRC

- Aucune réunion

MUNICIPALITÉ

- La municipalité sera en audit les 17 et 18 février prochain.
- Les comptes de taxes seront postés le 28 février prochain. Les dates de paiement devraient être le 31 mars, le 2 juin, le 4 août et le 6 octobre.
- La finition extérieure et intérieure des nouvelles portes du bureau municipal est terminée. Les travaux de peinture seront faits sous peu.
- Le chauffage a été changé à la cabane des loisirs et le luminaire aussi.
- Le panneau électrique de la municipalité a été changé conformément à la demande des assurances.
- Il n'y aura pas de don d'arbres cette année à la municipalité.
- Le chauffage au bureau municipal sera réparé d'ici la fin du mois.
- La municipalité a procédé à l'achat d'un nouvel ordinateur pour la direction générale.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Chèques			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Païement
Vitrierie Vaillancourt	Changement des portes	15 539,45 \$	7310
Vacuum 2000 Inc	Nettoyage ponceau Mayrand (loisirs)	1 290,02 \$	7311
Protection incendie CFS LTÉ	Support extincteurs	20,59 \$	7312
Ressources naturelles	Mutation (29 220 785 - 29 221 131)	12,00 \$	7313
FQM	Services rendus sur entente	1 720,31 \$	7314
FQM	Adhésion pour services 2025	1 273,28 \$	7315
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part 2025 (1/3)	14 195,00 \$	7316
Excavation Paillé	Déneigement 3/6	14 974,66 \$	7317
	Total des chèques	49 025,31 \$	

Virements bancaires			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Païement
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	327,32 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité (hausse à venir)	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur (hausse à venir)	51,74 \$	Vir. bancaire
Mégaburo	Impression couleur et NB	97,02 \$	Vir. bancaire
Grengo	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	80,71 \$	Visa
RIGIDBNY	Collecte des résidus 2/12	3 828,54 \$	Vir. bancaire
Desjardins	Païement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire Janvier période 2 à 5	645,14 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire Janvier période 2 à 5	4 139,60 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire Janvier période 2 à 5	2 266,94 \$	Vir. bancaire
Christine Gaudet	Frais de représentation et déplacement	385,79 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Remboursement des dépenses	52,00 \$	Vir. bancaire
Home-Hardware	Sel, pelle, teinture	73,62 \$	Vir. bancaire
Marius Marcoux et fils	Lumière #1, panneau électrique, chauffage	3 477,99 \$	Vir. bancaire
MRC Nicolet-Yamaska	Inspection et préventionniste	801,45 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Achat 8 bacs noirs	1 064,56 \$	Vir. bancaire
Infotech	Frais papeterie	36,99 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	18 908,73 \$	

	Total des chèques et des virements	67 934,04 \$	
--	---	---------------------	--

2025-02-024

ATTENDU que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2025

2025-02-025

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère ;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire constitue un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à l'importance de la persévérance scolaire contribue à mobiliser tous les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté – parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens – peut agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif ;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la municipalité d'Aston-Jonction appuie les Journées de la persévérance scolaire 2025. **Il est également résolu** de souligner les Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025 sur son territoire.

Adopté

5.3 ADOPTION : PLAN DE CLASSIFICATION

2025-02-026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction souhaite adopter un plan de classification des documents produits et reçus par la Municipalité, en conformité avec les meilleures pratiques en gestion documentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un plan de classification des documents municipaux constitue un des fondements essentiels d'une saine gestion documentaire pour tout organisme public, permettant de répondre aux exigences légales et administratives ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification offre de nombreux avantages, notamment l'amélioration du classement et de l'organisation des dossiers, peu importe leur nature ou leur support, l'optimisation de l'accès à l'information grâce à une identification claire et un repérage rapide des documents, l'assurance de la sécurité et de

la pérennité des informations, ainsi que le soutien à une prise de décision éclairée et à une mise en œuvre efficace des actions ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un plan de classification des documents municipaux permettra à la Municipalité d'Aston-Jonction d'accroître son efficacité administrative, de mieux gérer ses ressources documentaires et d'améliorer la qualité de ses services aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE le Conseil de la Municipalité d'Aston-Jonction approuve et adopte le Plan de classification des documents municipaux, tel que présenté, afin d'assurer une gestion documentaire efficace, conforme aux meilleures pratiques, et répondant aux besoins administratifs et légaux de la Municipalité.

Adopté

5.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RIGIDBNY

2025-02-027

CONSIDÉRANT la demande de la RIGIDBNY pour la nomination d'un représentant de notre municipalité au conseil d'administration de la RIGIDBNY ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE monsieur François Page soit désigné comme représentant de la municipalité d'Aston-Jonction au sein du conseil d'administration de la RIGIDBNY.

Adopté

5.5 RÉOLUTION POUR DOSSIERS À ENVOYER EN VENTES POUR TAXES À LA MRC

2025-02-028

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C27.1) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C27.1) pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC de Nicolet-Yamaska et au Centre de services scolaire de La Riveraine.

Adopté

5.6 ENTENTE CONCERNANT LE BALAYAGE DE RUE AVEC SAINTE-EULALIE

2025-02-029

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec la Municipalité de Sainte-Eulalie par les années passées afin de partager les coûts de déblayage des rues de la Municipalité d'Aston-Jonction ;

CONSIDÉRANT que le coût est au prorata du temps de balayage dans Aston-Jonction ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a toujours été satisfait de cette entente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu,

QUE le travail de balayage de rue soit partagée avec la Municipalité de Sainte-Eulalie pour la saison 2025 ;

QUE le passage sera d'une seule fois pour l'année 2025.
Adopté

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2025

Pour le mois de janvier, aucun émis n'a été émis.

6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National a été déposé aux membres du Conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présentation des prévisions budgétaires dans le journal *Jonction* est remise en question. Le tableau publié étant jugé trop général, il ne fournit pas d'informations précises sur les coûts des différents services municipaux. Une demande a été exprimée afin que chaque poste budgétaire soit détaillé, permettant ainsi aux citoyens de mieux comprendre l'affectation des fonds publics.

On rappelle toutefois que cette méthode de présentation est utilisée depuis plusieurs années. Il est également précisé que toute personne souhaitant obtenir des renseignements plus détaillés peut se rendre au bureau de la municipalité, où les informations sont disponibles sur demande.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2025-02-030

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 30.
Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

François Noël,
Directeur général & greffier-trésorier

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **FRANÇOIS NOËL**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2025-02-024, 2025-02-028 et 2025-02-029 inscrites au présent procès-verbal.

François Noël
Directeur général et greffier-trésorier

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

Christine Gaudet,
Mairesse